

## SOMMAIRE DES ANNEXES COMPLEMENTAIRES

1.	LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	2
2.	OCCUPATION DES SOLS AUTOUR DU SITE ÉTUDIÉ.....	4
3.	ÉTAT EXISTANT .....	5
4.	HISTORIQUE D'OCCUPATION DU SITE .....	7
5.	PLAN DE COMPOSITION DU PROJET DE PARKING ET SA DESSERTE .....	8
6.	EXTRAIT DU DOCUMENT D'URBANISME .....	10
7.	MILIEUX NATURELS ET INVENTAIRES NATIONAUX .....	11
8.	ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX (ZRE) .....	15
9.	RISQUES MAJEURS (RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES).....	16
10.	SITES INDUSTRIELS ET POLLUÉS.....	18
11.	PAYSAGE .....	18
12.	MONUMENTS HISTORIQUES .....	19



# 1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

## 1.1. Carte de localisation

Le projet d'aménagement est placé à proximité du centre-ville du Poiré-sur-Vie à proximité du Collège du Puy Chabot.



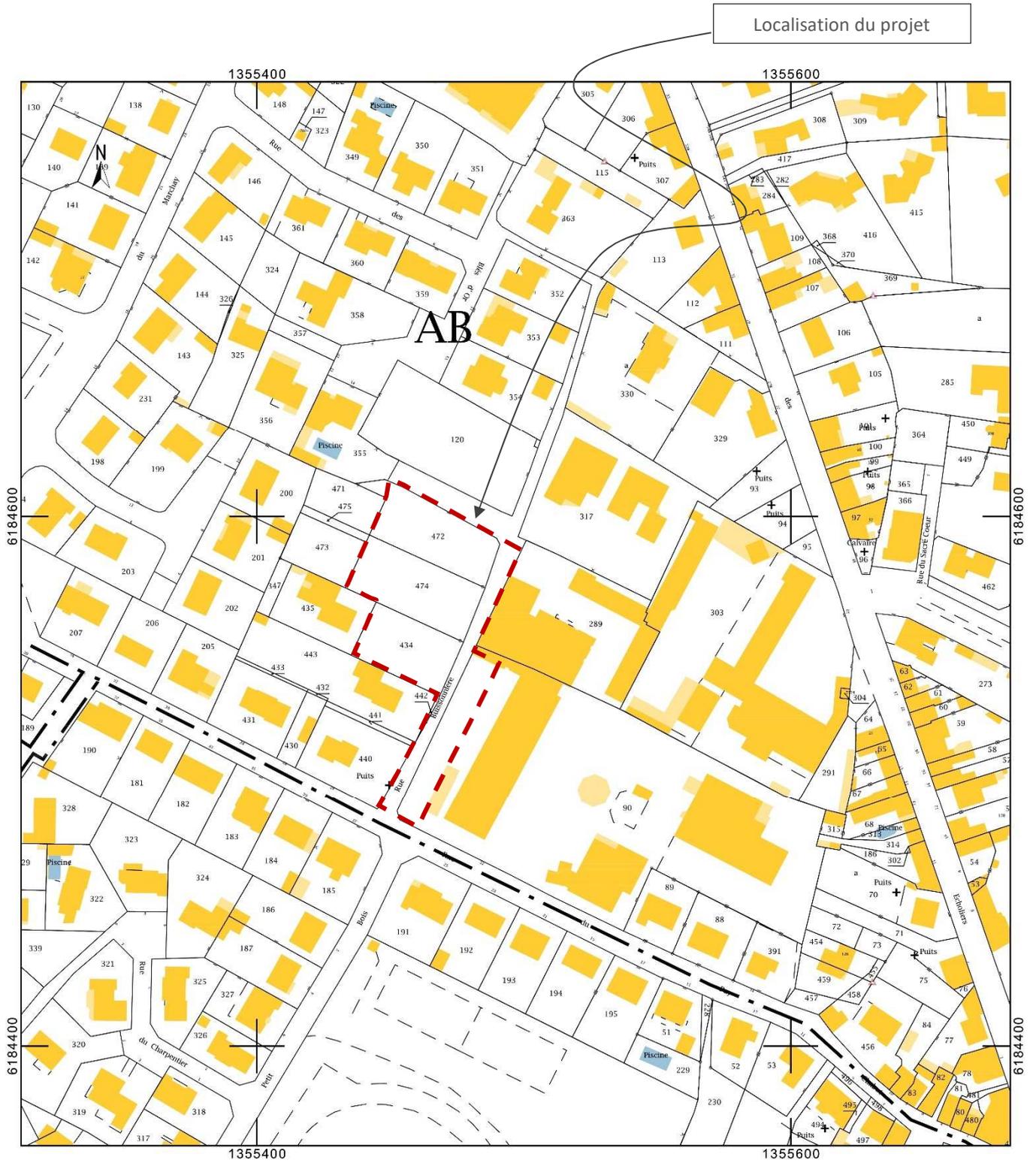
Localisation du projet



Extrait de la carte IGN (geoportail.fr)



## 1.2. Situation du Collège du Puy Chabot et du projet de parking



Extrait du cadastre au 1/2000e (cadastre.gouv.fr)

Le périmètre du projet représente une superficie de **3 909 m<sup>2</sup>**.



## 2. OCCUPATION DES SOLS AUTOUR DU SITE ÉTUDIÉ



Extrait de la photographie aérienne (Google Earth, 20/04/2017)



### 3. ÉTAT EXISTANT

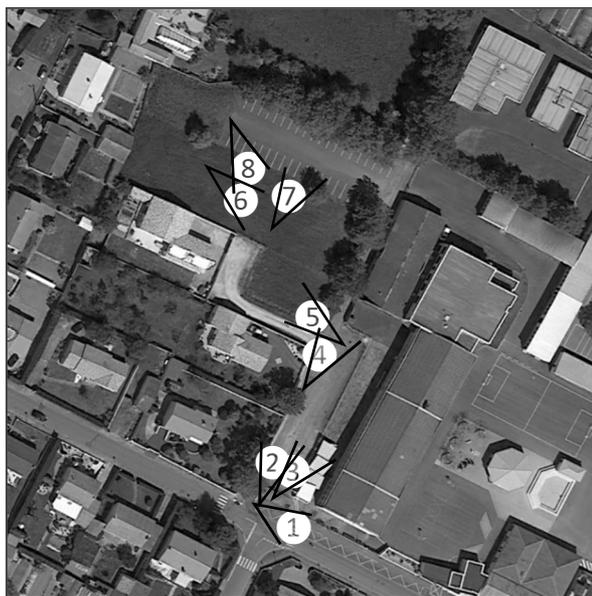
#### 3.1. Plan de l'état actuel



Extrait du plan du levé topographique (GEOUEST, 2013)



### 3.2. Photos de l'état existant (GEOUEST, 2019)



1 Rue du Puy Chabot devant le Collège et la zone d'arrêt des cars



2 Vue sur l'entrée de la rue Buissonnière, démarrage de la zone des travaux



3 Arrière d'un des bâtiments du collège avec les garages à vélos



4 Accès vers le parking existant, avec dans l'angle la future entrée piétonne du collège





5 Impasse de la rue Buissonnière où un empierrement a été réalisé car le parking existant n'est pas accessible durant les travaux de construction du restaurant scolaire



6 Vue sur la partie maintenue en espace vert entre l'impasse de la rue Buissonnière et le parking existant



7 Vue sur la partie maintenue en espace vert avec les travaux de construction du restaurant scolaire



8 Vue depuis l'extrême partie Nord-ouest du projet sur le site avec en fond les bâtiments du collège

#### 4. HISTORIQUE D'OCCUPATION DU SITE

Le site est occupé, en partie, depuis plusieurs années :



1992



1997

La rue Buissonnière traverse le site ; les parcelles sont occupées par des prés et jardins.





1999



2003

Le parking pour le stationnement des professeurs du collège est créé (empierrement).



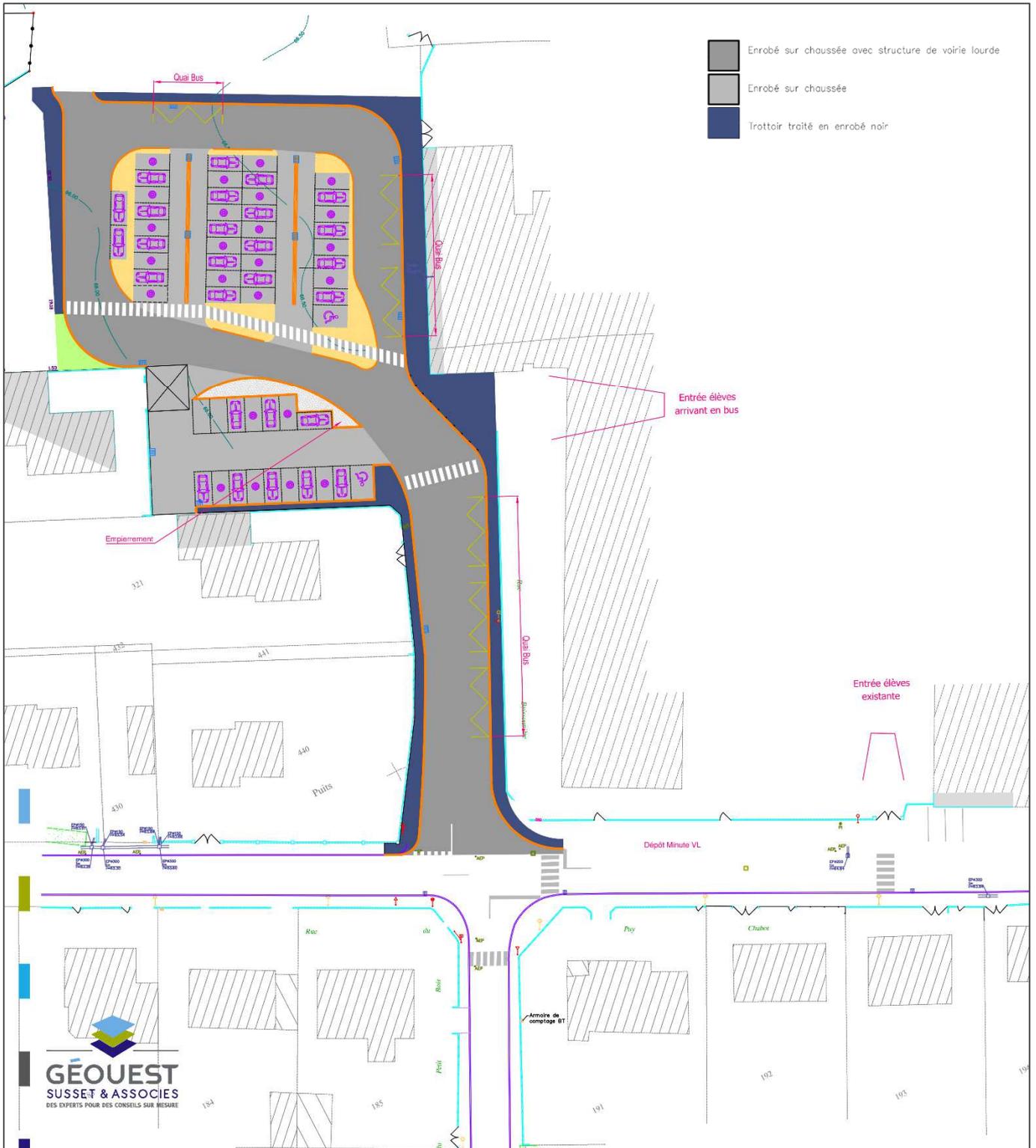
2013

Entre 2006 et 2013, les terrains se sont bâtis au Sud ; la rue Buissonnière est bitumée et un chemin d'accès est créé pour desservir la maison la plus au Nord.

## 5. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET DE PARKING ET SA DESSERTE

Cf. page suivante



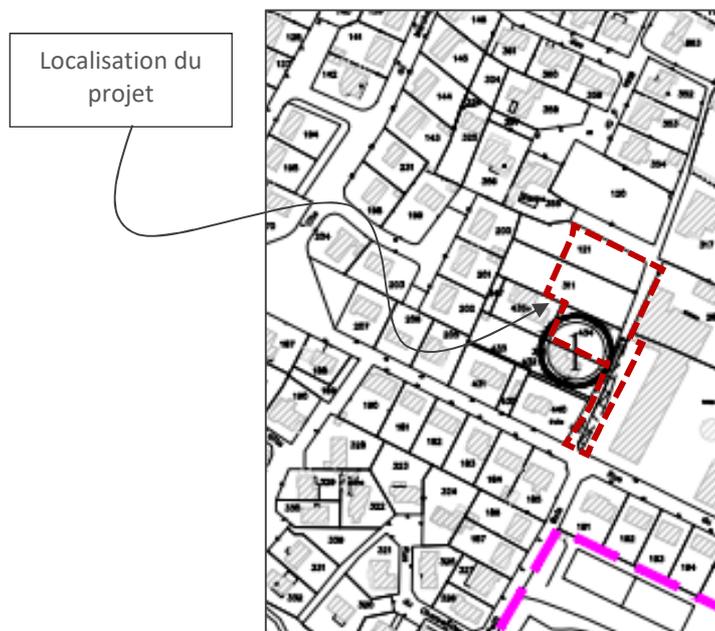


Plan de composition du futur aménagement (GEOUEST, Février 2019)



## 6. EXTRAIT DU DOCUMENT D'URBANISME

La Commune du Poiré-sur-Vie régit son urbanisation avec un Plan Local d'Urbanisme du 18.01.2005 dont la dernière modification a été approuvée le 18 juin 2018.



Extrait du Plan Local d'Urbanisme (carto.sigloire.fr)

Le périmètre est placé en zone UB.



## 7. MILIEUX NATURELS ET INVENTAIRES NATIONAUX

La Commune du Poiré-sur-Vie est concernée par des inventaires et zones de protection écologiques.

### 7.1. Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistiques et Floristique

#### a. Généralités

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Ces zones sont classées en deux types :

- les ZNIEFF de type 1 constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion
- les ZNIEFF de type 2 constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

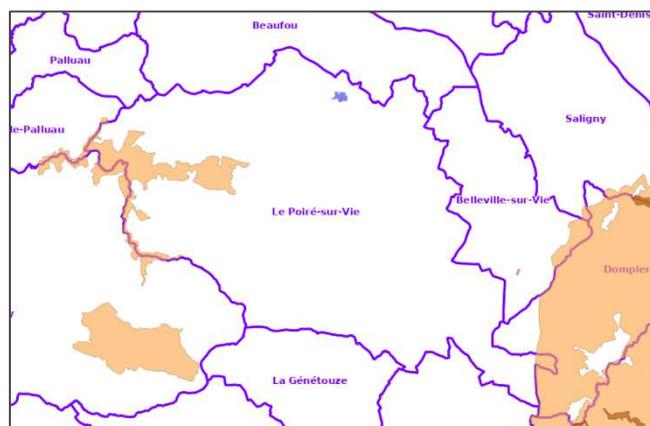
#### b. Éléments sur la portée juridique des ZNIEFF

Une ZNIEFF correspond à l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du patrimoine faunistique et floristique de notre pays, et le cœur de l'inventaire national du patrimoine naturel prévu par l'article L. 411-5 du Code de l'Environnement.

#### c. Détails des ZNIEFF sur le territoire communal

La Commune du Poiré-sur-Vie recense 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2

- n°520616297 "Vallée de la Vie et de la Micherie entre la Chapelle-Palluau et le Poiré-sur-Vie"
- ZNIEFF 520005759 "Zone de bois et bocage à l'Est de la Roche-sur-Yon"



Extrait de la cartographie des ZNIEFF (geoportail.fr)

**Le projet n'est situé dans aucune de ces ZNIEFF.**



## 7.2. Stratégie de Création d'Aires Protégées

### a. Définition

La Stratégie de Création d'Aires Protégées est une stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique (inpn.mnhn.fr).

L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie constituent une des mesures prioritaires du Grenelle de l'Environnement, définie par la loi n°2009-967 du 3 août 2009 (art.23) et **réaffirmée très récemment dans le cadre de la conférence environnementale de 2016** : les prochains objectifs de la SCAP (publication d'un bilan de la SCAP et lancement d'un nouveau diagnostic patrimonial) ont ainsi été inscrits au titre de la mesure 11b de la feuille de route pour la transition écologique 2016.

L'objectif est de placer au minimum 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici l'horizon 2019.

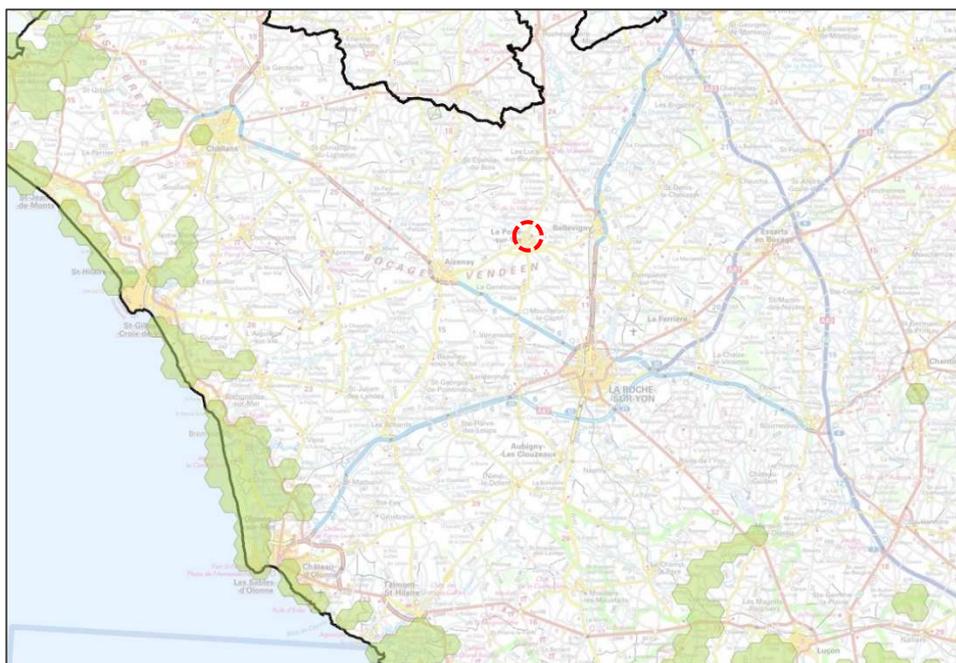
L'objectif qualitatif afférent est que le réseau d'aires protégées ainsi créé soit cohérent, connecté et représentatif de la protection du patrimoine naturel (biologique et géologique).

La SCAP repose sur une méthodologie nationale et un **diagnostic national du patrimoine naturel** (faune, flore et habitat) et géologique coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à la demande du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Une liste nationale d'espèces et d'habitats prioritaires pour la désignation de nouvelles aires protégées a été construite en mobilisant des experts scientifiques du MNHN, de la FCBN, de l'OPIE et de l'ONEMA. Cette liste est déclinée dans le cadre d'une démarche participative régionale pour prendre au mieux en considération les enjeux de conservations.

### b. Sur le territoire du Poiré-sur-Vie

**Aucune zone à SCAP n'a été désignée sur le territoire du Poiré-sur-Vie.**



Extrait de la cartographie des SCAP sur le territoire vendéen (carto.sigloire.fr)



### 7.3. Carte du Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire

#### a. Définition

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées **Trame verte et bleue**. Il définit les objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de cette trame et prévoit les mesures et les actions permettant d'atteindre ces objectifs.

En application de l'article R. 371-29 du code de l'environnement, chaque SRCE comprend un atlas cartographique composé notamment de :

- une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle 1/100.000 ;
- une cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100.000, identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue ;
- une cartographie des actions prioritaires inscrites au plan d'actions stratégique.

Les éléments qui doivent figurer sur les cartes prévues par le présent article sont précisés par le document cadre adopté en application de l'article L. 371-2 du code de l'environnement.

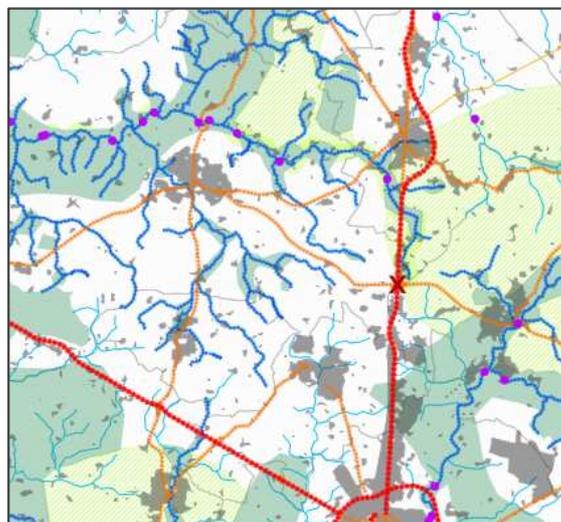
Le Code de l'environnement prévoit que le SRCE doit être pris en compte par :

- les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, dans le cadre de leur révision ou de leur élaboration. Les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), les SAGE et SDAGE sont en particulier visés par cette prise en compte ;
- les projets d'infrastructures linéaires de transport de l'État,
- les projets soumis à étude d'impact.

**Le projet de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté le 30 octobre 2015.**

#### b. Sur le territoire du Poiré-sur-Vie

Sur le centre-ville du Poiré-sur-Vie, une trame bleue a été dessinée correspondant au ruisseau Le Ruth. **Le projet n'est pas situé à proximité de ce cours d'eau et n'est pas de nature à impacter cette continuité hydraulique.**



Extrait de la carte du SRCE des Pays de Loire sur le territoire Nord-ouest de La Roche-sur-Yon et localisation du centre-ville du Poiré-sur-Vie (carto.sigloire.fr)



## 7.4. Périmètre NATURA 2000

### a. Généralités

Le réseau NATURA 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, et d'assurer la protection de sites naturels européens. Ces prérogatives de gestion tiennent compte des exigences économiques, sociale, culturelles ainsi que des particularités locales.

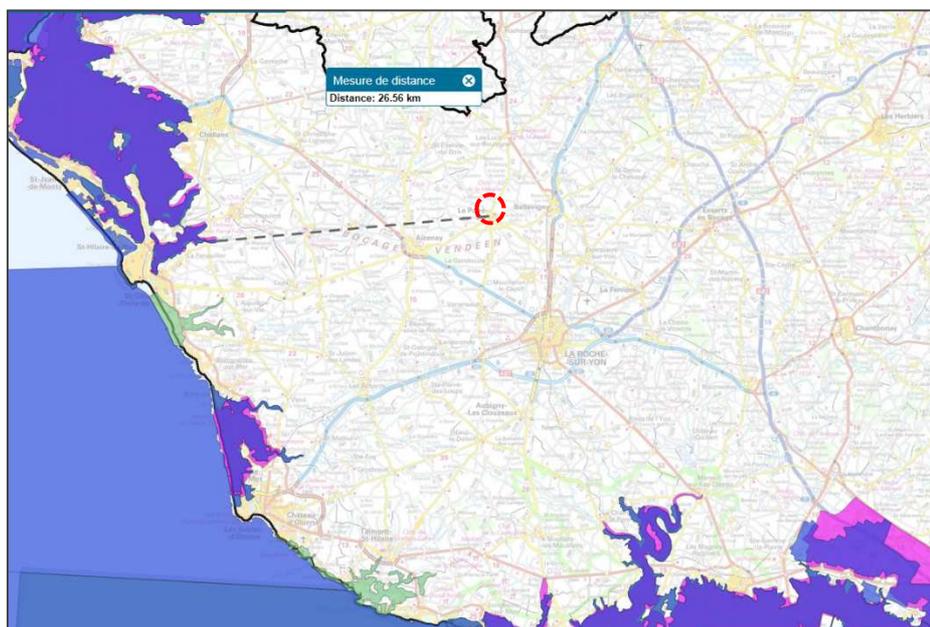
Le volet réglementaire porté par la procédure NATURA 2000 concerne tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site.

Sur la base des observations scientifiques, la Directive 92/43/CEE prévoit la création d'un réseau "Natura 2000" qui regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992).

Ces Directives établissent une liste des espèces d'oiseaux, des habitats naturels et des espèces animales (autres que les oiseaux) et végétales pour lesquels les États membres doivent désigner des sites sur leur territoire afin de les conserver.

### b. Sur le territoire communal et les secteurs alentours

Aucun site n'a été désigné sur le territoire du Poiré-sur-Vie et ses alentours ; le plus proche se situe à une distance d'environ 26 km (Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts) à l'Ouest.



Sites NATURA 2000 sur le territoire vendéen (carto.sigloire.fr)



## 7.5. Zones humides

### a. Zones humides nationales et internationales

Le projet est situé à plus de 25 km de la Zone Humide d'Importance Majeure du "Marais Poitevin" au Sud (FR53100203), du "Lac de Grand Lieu" (FR511006) ainsi que de la zone désignée par la Convention de RAMSAR "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts" au Nord-ouest.



Carte des sites désignés en "Zone humide" sur le territoire vendéen (carto.sigloire.fr)

### b. Inventaire communal des zones humides

La Commune du Poiré-sur-Vie a fait l'objet d'un inventaire réalisé par le Syndicat Mixte Vie et Jaunay (SAGE). La cartographie rendue ne fait pas apparaître de zone humide soumise à l'article 5 du règlement du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

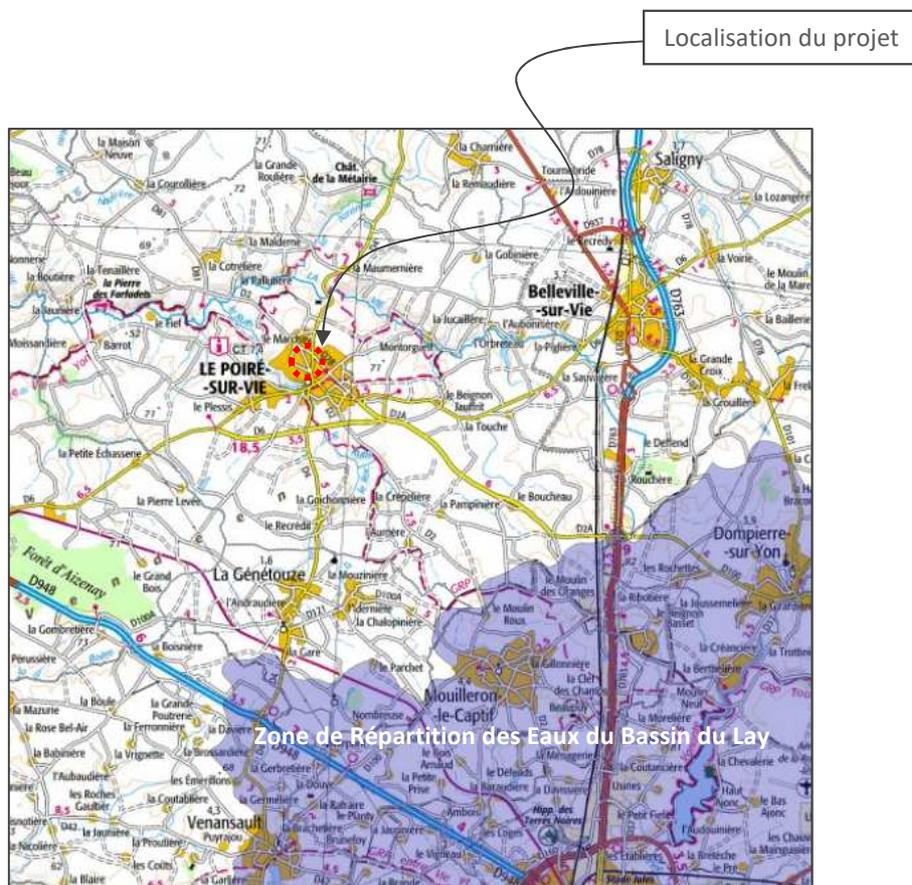
## 8. ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX (ZRE)

"Une « zone de répartition des eaux » est caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue **le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource**, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements. Elle constitue un **signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau**. Elle suppose en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déficit constaté, de sa répartition spatiale et si nécessaire de sa réduction en concertation avec les différents usagers, dans un



souci d'équité et un objectif de restauration d'un équilibre." (pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

Selon la cartographie des zones des répartition des eaux en Pays de la Loire recouvre la partie Est-Sud-est du territoire du Poiré-sur-Vie.



Zone de répartition des eaux du bassin versant du Lay (en bleu)  
(carmen.developpement-durable.gouv.fr)

## 9. RISQUES MAJEURS (RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES)

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionne des dommages importants et dépasse les capacités de réaction de la société.

Face aux catastrophes naturelles ou technologiques, les hommes ont des réactions qui mêlent souvent un sentiment de fatalité à un rejet du risque. Or, le risque existera toujours mais tout doit être mis en œuvre pour en réduire la probabilité et les conséquences éventuelles. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs est un dossier présentant ces risques, réalisé par département, les moyens de les prévenir, leurs faire face et de les contourner.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Vendée a été édité **en dernière version en 2012 par la Préfecture de la Vendée.**



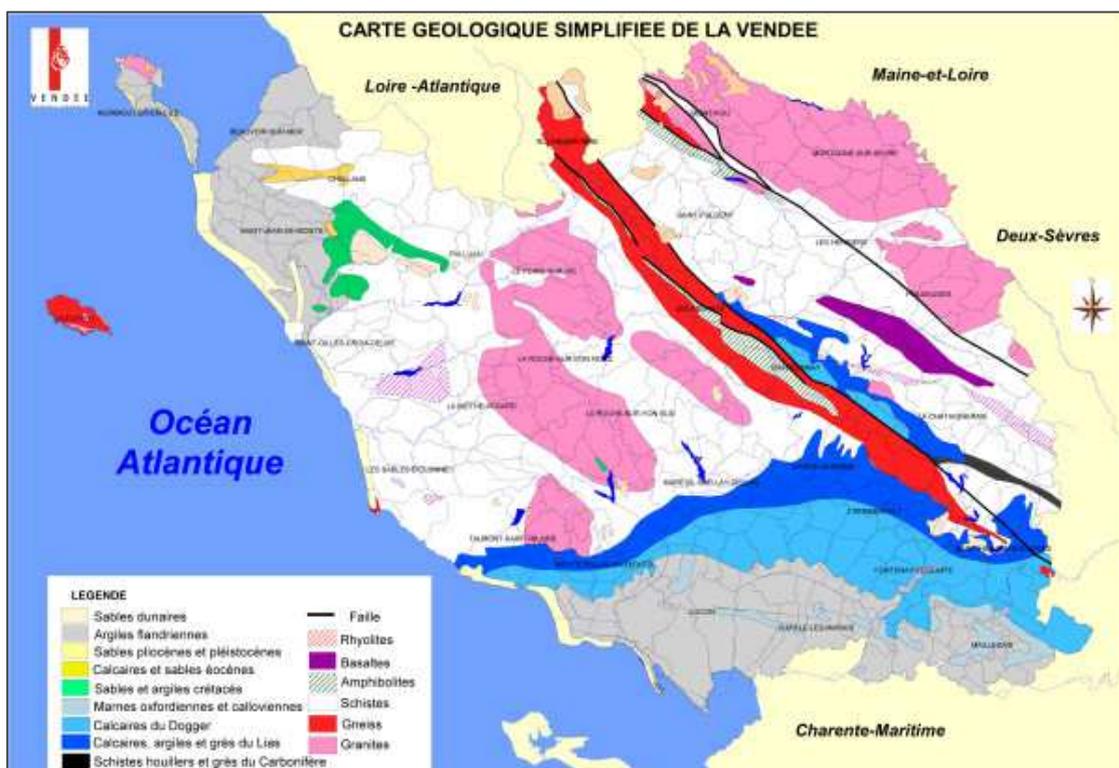
La Commune du Poiré-sur-Vie est concernée par les risques naturels d'inondation (présence de la rivière La Vie, du ruisseau Le Ruth), de mouvement de terrain, ainsi que les risques sismiques, météorologiques et de transport de matières dangereuses.

Nom de la commune	Code Insee	Risques littoraux	Risque inondation	Risque mouvement de terrain	Risque sismique	Risque feu de forêt	Risque météorologique	Risque industriel	Risque rupture de barrage	Risque TMD	Risque minier	Risque radiologique
Le Poiré-sur-Vie	85178		X	X	X		X			X		

Le projet n'est pas concerné par les risques :

- Inondation (absence de cours d'eau à proximité + altitude élevée autour de 66 mNGF)
- Mouvement de terrain (pas de reconnaissance de ce risque sur ce secteur)
- Transport de Matières Dangereuses du fait de sa situation en dehors des axes routiers principaux et de son éloignement par rapport à la voie ferrée la plus proche).

Comme tout projet en Vendée, le projet peut subir les risques sismiques dues, notamment, aux failles présentes sur l'Est du Département ainsi que les aléas météorologiques (tempêtes, orages...).



Carte géologique sur la Vendée montrant les failles (vendee.fr)



## 10. SITES INDUSTRIELS ET POLLUÉS

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Sur la Commune du Poiré-sur-Vie, un site est répertorié : les Fonderies VRIGNAUD, créé en 1970 et mis à l'arrêt définitif fin 2016. L'activité de fonte du plomb a engendré la production de déchets dangereux, contaminés au plomb, dont une partie a probablement été utilisée comme remblais sur le site.

**Le site est très éloigné du projet et, de ce fait, ce dernier n'est pas concerné par les risques de pollution potentielle de ces sols.**

## 11. PAYSAGE

### 11.1. Sites classés et sites inscrits

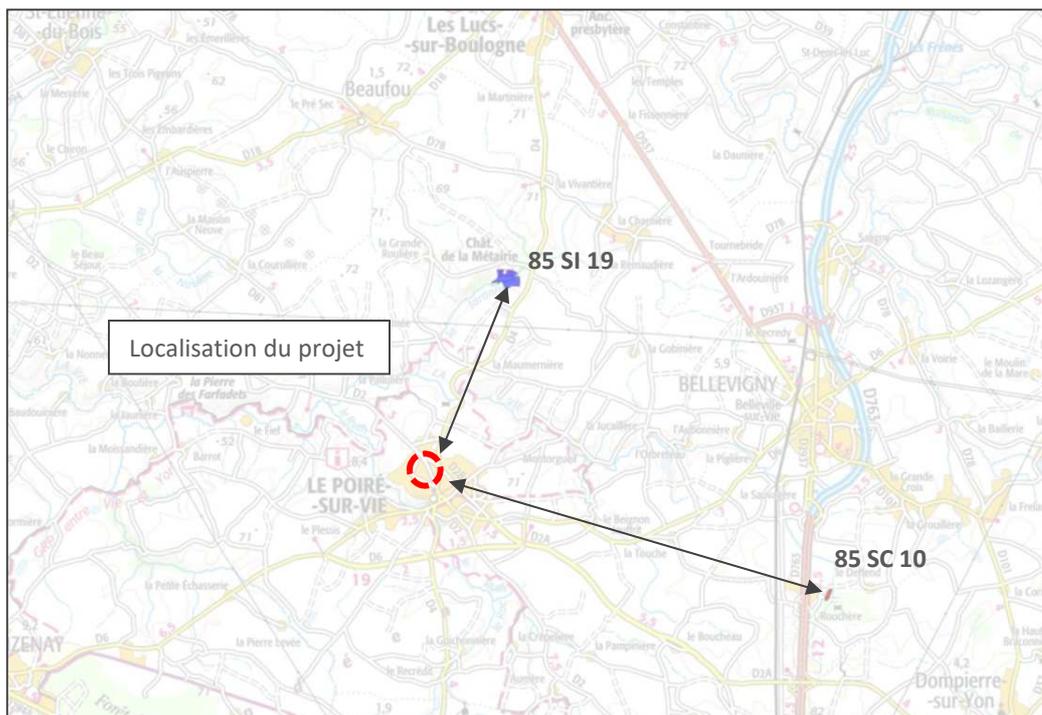
Le **site classé** est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Le classement est prononcé par arrêté du ministre de l'Environnement ou décret en Conseil d'Etat. Il a pour conséquence que tout propriétaire ou occupant est tenu à la délivrance d'une autorisation pour toute modification de l'aspect d'un site (travaux d'urbanisme, remembrement, abattage d'arbres,...). La décision de délivrance appartient au Préfet pour les "petits travaux" (art. R421-1, art. R422-1 et 2 du Code de l'Urbanisme) ou au ministre de l'Environnement dans les autres cas (permis de construire,...) après avis de la Commission Départementale des Sites.

Le **site inscrit** constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable. L'inscription est prononcée par arrêté du ministre de l'Environnement. Elle a pour conséquence que tout propriétaire ou occupant doit informer l'administration quatre mois à l'avance de leur intention de procéder à des travaux autres que ceux qui correspondent à l'exploitation courante des fonds ruraux et à l'entretien normal des constructions.

La Commune du Poiré-sur-Vie a un **Site Inscrit au titre du Paysage** : le Château de la Métairie et de son parc, classé depuis 1972 (85 SI 19).

Le plus proche **Site Classé** est recensé sur la Commune de Bellevigny : il s'agit de l'Allée de Chênes du Deffend (85 SC 10).





Localisation des sites classés et inscrits les plus proches du projet (carto.sigloire.fr)

**Le projet n'est pas situé dans ou à proximité de l'un de ces sites.**

## **12. MONUMENTS HISTORIQUES**

Le territoire national contient nombre de monuments historiques, recensés pour la plupart dans la base de données Mérimée (DREAL Pays de la Loire).

Riche d'environ 160 000 notices, la base **Mérimée** recense le **patrimoine monumental français** dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. Elle est mise à jour périodiquement.

Sur le territoire du Poiré-sur-Vie, 2 monuments sont inscrits :

- Mégalithe dit La Pierre-des-Farfadets, lieu-dit La Merlière, protégé depuis le 31/05/1939
- Château de la Métairie, inscrit depuis le 27/07/1988 (façades et toitures, cheminées intérieures et le portail d'entrée).

**Aucun de ces monuments n'est placé dans un rayon de 500 m autour du projet de parking.**

